



PRÉFET DU BAS-RHIN

# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 1<sup>er</sup> mai 2019

## Dispositions prises dans le cadre du match opposant le Racing Club de Strasbourg à l'Olympique de Marseille, le vendredi 3 mai 2019

A l'occasion de la 35<sup>ème</sup> journée de Ligue 1, le Racing Club de Strasbourg recevra l'équipe de l'Olympique de Marseille, ce vendredi 3 mai 2019 à 20h45 au stade de la Meinau à Strasbourg.

Afin de **prévenir d'éventuels incidents et troubles à l'ordre public** liés à cette rencontre sportive, le déplacement de personnes se prévalant de la qualité de supporters marseillais sera interdit par arrêté du ministre de l'Intérieur.

Jean-Luc Marx, préfet du Bas-Rhin, a également pris une série de mesures complémentaires par arrêté préfectoral du 18 avril 2019 (voir en pièce jointe).

Ainsi, de 12h à minuit, **il sera interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'Olympique de Marseille, de circuler ou de stationner** sur la voie publique au niveau de la gare, dans une partie de l'ellipse insulaire du centre-ville ainsi qu'aux abords du stade de la Meinau à Strasbourg.

En vertu de ces dispositions, les spectateurs munis de billets pourront se voir refuser l'accès au stade de la Meinau s'ils sont en possession d'attributs de supporters de l'équipe visiteuse (écharpe, maillots, drapeaux, etc).

Par ailleurs, la possession, le transport et l'utilisation de **pétards, artifices, fumigènes** ou tous autres objets pouvant être utilisés comme projectile ainsi que le transport et la possession d'**alcool** seront interdits dans ces mêmes secteurs de 12h à minuit.

### Contact presse

Aurélie Contrecivile  
Tél. : 06 73 85 16 45  
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est